

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction : 94 INDUSTRIE,ARTISANAT,COMMERCE ET AUTRES SERVICES

Thème : C04.02 Relation avec les entreprises

Objet : Adoption du nouveau document cadre présentant le dispositif «plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises 2021 – 2025».

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 19 novembre 2020, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 4221-1,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n° 2016.1375 du Conseil régional en date du 13 octobre 2016 décidant d'adopter le cadre d'intervention du dispositif dénommé "plateformes territoriales Proch'emploi"

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE :

La situation de l'emploi en région Hauts-de-France a incité la Région à lancer le dispositif Proch'emploi dès janvier 2016 en vue d'apporter des solutions nouvelles en mettant en relation employeurs et demandeurs d'emploi. Le dispositif Proch'emploi au travers de la mission se définit par deux volets :

- L'un visant l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi via une équipe dédiée en lien avec les différents acteurs et ressources présents sur les territoires et les directions internes de la formation, de l'apprentissage et l'action économique,
- L'autre visant l'accompagnement des entreprises via les plateformes territoriales Proch'emploi auxquelles par ailleurs elles proposent des candidats sélectionnés pour les offres repérées.

La Région propose un suivi aux demandeurs d'emplois Proch'emploi, pour faciliter et accélérer leur retour à l'emploi ou leur inscription dans une formation permettant d'obtenir un emploi. Elle s'engage à recevoir en entretien individuel tout demandeur d'emploi qui la contacte via le numéro vert dédié et à l'accompagner directement ou par le biais de ces partenaires jusqu'à l'obtention d'un emploi ou d'une formation.

Dans sa déclinaison opérationnelle, aujourd'hui ce sont 23 plateformes en lien avec les entreprises qui sont déployées depuis 5 ans sur l'ensemble des bassins d'emploi de la Région. Elles constituent l'outil territorial qui accompagne de manière personnalisée les entreprises dans leurs recrutements. Elles visent à permettre de réduire l'opacité du marché « caché ». Les plateformes assurent plusieurs missions : accompagnement des entreprises qui sollicitent le numéro vert Proch'emploi, prospection des offres d'emploi des TPE et PME, animation des rencontres « circuit-court » et de leur réseau de chefs d'entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 (chiffres au 1^{er} septembre 2020) :

10 289 entreprises de la Région ont été prospectées par une plateforme

18 425 postes ont été détectées par les plateformes

21 357 demandeurs d'emploi ont eu un entretien face à face avec un recruteur

9 866 postes ont été pourvus par les plateformes

Paradoxalement, malgré un nombre important de demandeurs d'emploi sur la région, des offres d'emploi ne sont pas pourvues. La complexité du champ, la multitude des acteurs et la difficulté de coordonner l'ensemble des outils existants sur un territoire sont autant de points qui ne permettent pas la fluidité de la rencontre entre les détenteurs de compétences et les entreprises à la recherche de compétences.

Pour la plus grande efficacité et réactivité, la Région propose de situer cette action à l'échelle de chaque bassin d'emploi et marque sa volonté d'impulser et de faciliter, sur chacun des territoires, une organisation qui permettra de mieux répondre aux enjeux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et de satisfaction des offres d'emploi non pourvues ou en tension identifiées par les entreprises par la Région.

21 plateformes sont portées par des structures porteuses.

La Région propose donc de poursuivre sur la période 2021-2025 la déclinaison territoriale Proch'emploi sur le volet accompagnement des entreprises par le biais des « plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises ». Elle propose de continuer à s'appuyer sur 19 structures porteuses dans le cadre d'une contractualisation établie par le biais d'une convention cadre d'objectifs et de moyens sur la période 2021-2025

DECIDE

Par 127 « Pour », 40 « Contre », 0 « Abstention »

D'abroger le cadre du dispositif plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises adopté par délibération n° 2016.1375 en date du 13/10/2016.

D'adopter le nouveau cadre d'intervention du dispositif plateforme Proch'emploi en lien avec les entreprises tel que présenté en annexe à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2021.

D'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative aux plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises, dont le projet est annexée à la présente délibération, pour la période 2021-2025 et qui sera contractualisée entre la Région et la structure porteuse de la plateforme.

Présents (149) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marguerite DEPRez-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLLOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.02079

Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMAN, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (19) : Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Brigitte FOURE, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Christophe MARECAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE.

Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES, Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT.

Madame Chantal LEMAIRE donne pouvoir à Monsieur Olivier DELBE.

N'ont pas participé au vote (1) : Madame Brigitte MAUROY.

Absents (2) : Madame Florence ITALIANI, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOpte A LA MAJORITE